

Règlement de visite

Bienvenue au Mémorial du camp de concentration de Mittelbau-Dora ! L'ancien camp est un lieu dans lequel des êtres ont souffert et sont morts. Afin que son caractère de lieu de Mémoire et de sépulture soit préservé, nous voudrions vous prier de respecter certaines règles.

Merci de tenir compte de ce qui suit :

- Porter des vêtements appropriés à la dignité du lieu.
- À titre personnel, les vidéos, les films et les photos sont autorisés, tant qu'ils ne gênent pas les autres visiteurs.
- Garer les véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet.
- Les professeurs, animateurs de groupes et éducateurs sont responsables du comportement approprié des enfants et des jeunes qu'ils accompagnent.
- Nous vous recommandons de ne pas visiter le Musée, les galeries souterraines ni l'ancien crématoire avec des enfants de moins de 12 ans.
- Les vestiges du camp et les objets exposés sont des reliquats historiques d'une valeur irremplaçable. Veuillez ne pas y toucher. Nous attirons votre attention sur le fait que les visiteurs sont responsables de tout dommage causé par leur conduite.
- Pour des raisons de conservation et restauration, tous les chemins de l'ancien terrain du camp ne sont pas aménagés. Attention, risque d'accident en pénétrant dans les ruines. Veuillez noter que la Fondation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.
- Pratiquement toutes les installations muséales sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant. Si vous avez besoin d'aide, adressez-vous à notre personnel.
- Pour la visite des galeries souterraines, des directives spéciales sont accrochées à l'entrée.

Il n'est pas permis de/d' :

- troubler le repos des morts de quelque façon que ce soit.
 - porter atteinte à la dignité humaine d'autres personnes, que ce soit en raison de leur origine, de la couleur de leur peau ou de leur religion.
 - fumer, de manger et de boire sur le site de l'ancien camp de concentration, ni d'emmener des chiens (excepté des chiens d'aveugle), des bicyclettes ou des skateboards. Dans le reste du site du Mémorial, les chiens tenus en laisse sont admis.
 - utiliser des lecteurs portables audio et vidéo munis de haut-parleurs.
 - porter des vêtements et des symboles dont la fabrication ou la vente sont généralement considérées comme se situant dans le registre de l'extrémisme de droite.
-

Uniquement après autorisation préalable de la direction du Mémorial, il est permis de/d' :

- se livrer à toute forme d'activité professionnelle (photographies, films, visites guidées, etc.)
 - distribuer des imprimés quels qu'ils soient
 - apposer des affiches et des transparents
 - organiser des manifestations de quelque ordre que ce soit
-

Les employés sont chargés de faire appliquer les règles de visite du Mémorial. Ils sont autorisés à prendre les mesures nécessaires. Celui ou celle qui ne s'y tient pas pourra être exclu(e) de la visite du Mémorial. Le règlement est valable sur l'ensemble du site du Mémorial. Merci de votre compréhension.